



MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE LA REORGANISATION DE TROP !

Pourquoi vos élus du CSE ont émis un avis défavorable à la présentation du projet MOD Neuve !

Surmenage et modifications organisationnelles constantes

Les salariés sont soumis à une succession de changements organisationnels, parfois sans véritable planification, créant un climat d'instabilité. Ces modifications fréquentes, imposées sans une réelle consultation des équipes, épuisent les salariés, qui doivent constamment s'adapter sans disposer de repères clairs.

Nous dénonçons une absence de considération pour les propositions des salarié.es, ce qui nuit à la qualité du travail et à la sérénité des relations professionnelles.

Manque de transparence et de participation

Les RACI (répartition des responsabilités) sont encore flous et en cours de définition. L'absence de communication claire sur les futures missions des salariés et les impacts sur leur charge de travail est source d'inquiétude.

En outre, la direction met en œuvre le projet sans respecter les procédures d'information-consultation, ce qui démontre une volonté de passer en force.

Surcharge de travail et manque de ressources

Le projet de réorganisation n'inclut pas d'évaluation précise de la charge de travail actuelle et future. Les créations de postes annoncées pour les gestionnaires de programmes semblent insuffisantes pour absorber la charge de travail générée par les modifications de processus.

Les effectifs de la direction ne sont pas renforcés de manière adéquate, tout comme ceux des fonctions supports comme la cellule achats, malgré une surcharge prévisible.

Absence de suivi de la charge de travail et des risques professionnels

L'absence de critères définis pour évaluer la charge de travail, ainsi que l'absence de suivi des risques professionnels, est un point de vigilance majeur. La surcharge de travail est un risque réel, et la direction doit impérativement mettre en place des indicateurs permettant de suivre l'impact de ces réorganisations sur la santé des salariés, avec des ajustements nécessaires en cas de dérives.

FACE A CES CONSTATS, LES ELUS CGT EXIGENT DES MESURES CONCRETES.

- Réduire le nombre et la fréquence des modifications organisationnelles pour garantir la stabilité des équipes et la qualité du travail.
- Clarifier rapidement les RACI et informer les représentants du personnel des étapes à venir du projet.
- Mettre en place une évaluation systématique de la charge de travail et définir des critères de répartition des missions.
- Améliorer la communication inter-équipes et résoudre les tensions qui nuisent à la bonne marche des services.
- Renforcer les équipes dans les services surchargés, notamment dans la direction de la construction et la cellule achats.
- Assurer un suivi régulier des impacts du projet via des indicateurs de santé au travail (absentéisme, turnover) et des ajustements organisationnels si nécessaire.

Unis, nous sommes plus forts et déterminés à obtenir ce que nous méritons.

Pour toute question ou problème lié à la mise à disposition, contactez vos représentants CGT.